

Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La rue Edouard-Rod est une rue de desserte qui relie deux axes secondaires que sont la route des Franchises et la route de Meyrin. Celles-ci sont bien desservies par les Transports publics genevois.

A l'horizon 2030, plus de 1300 logements sont attendus dans les quartiers de Saint-Jean/Charmilles. Les rues Soret, Edouard-Rod et Soubeyran sont appelées à se transformer pour accueillir les nouveaux habitant-e-s et équipements qui se mettront en place. Cet îlot en triangle que forment ces trois rues verra sa morphologie définitive finalisée avec la réalisation des trois PLQ N^{os} 29 462 et 29656 déjà réalisés et le N^o29 971A en chantier.

Plusieurs chantiers en cours de réalisation, tels que le PLQ de Vieusseux avec la construction du groupe scolaire et des logements, les réseaux du chauffage à distance (CAD) et le PLQ Soret-Rod-Soubeyran, sont autant de changements qui posent la question de l'adaptation des rues ainsi que de la sécurité et du confort de leur utilisation.

C'est dans ce contexte que le projet de requalification des rues Edouard-Rod et Soubeyran doit être étudié en vue d'adapter le gabarit, l'éclairage et le mobilier aux nouveaux besoins.

Exposé des motifs

Afin de poursuivre les objectifs d'une Ville résiliente face à l'exigence de l'urgence climatique, le Conseil administratif de la Ville de Genève a élaboré sa stratégie climat qui reprend les mêmes thématiques que le plan climat cantonal pour les développer et les appliquer à l'échelle de la Ville.

Afin de s'y tenir, les projets portés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) visent à proposer des aménagements qui répondent à la lutte contre les îlots de chaleur suivant une approche de développement durable.

Le projet de réaménagement de la rue de quartier Edouard-Rod consiste à mettre à la disposition de la population, d'ici à 2027, un nouvel espace public sécurisé et convivial.

Il prévoit la plantation de nouveaux arbres, l'aménagement de trottoirs élargis, la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public; le tout selon un régime de circulation apaisé qui redéfinit le gabarit routier.

Description de l'ouvrage

Le programme de projet à détailler pour atteindre l'objectif de la mise en place d'un espace public qualitatif et convivial dans les rues Edouard-Rod et Soubeyran portera sur les thématiques suivantes.

Espaces publics inclusifs: renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusivité de toutes les catégories sociales grâce à des espaces publics de qualité, qui favorisent la rencontre et qui sont accessibles à toutes et à tous.

Espace public résilient: face au réchauffement climatique, créer des îlots de fraîcheur en plantant plus d'arbres et d'essences plus adaptées au nouveau climat. Désimperméabiliser les sols urbains et favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Espace public durable: favoriser la biodiversité des espèces et du biotope. Favoriser le réemploi des matériaux dans la construction...

Programme et descriptif des travaux

Ces thématiques décrites plus haut seront combinées entre elles pour se décliner en un programme d'actions à mener:

- rénover le réseau d'éclairage public: choisir des sources d'éclairage conformes aux exigences d'économie d'énergie et au Plan lumière II tout en assurant la sécurité et le confort des usager-ère-s et la préservation de la faune et de la flore;
- exploiter les cessions gratuites pour élargir les trottoirs, planter de nouveaux arbres et privilégier les revêtements perméables et de couleur claire. Ces actions permettront d'augmenter le taux des surfaces désimperméabilisées et des zones ombragées pour une meilleure couverture de canopée;
- mutualiser l'espace souterrain routier en faisant cohabiter les réseaux souterrains et les plantations grâce au système dit «fosses de Stockholm» pour stocker, infiltrer et redistribuer les eaux de surface en faveur des végétaux et favoriser la restauration de sols urbains;

- créer, par la mise en réseau d’espaces naturels, d’équipements publics et autres, un maillage de lieux interconnectés adaptés aux besoins de tous et renforcer le sentiment d’appartenance et du bien vivre ensemble;
- restructurer le gabarit routier pour créer des aménagements de rues de quartier apaisées et donnant la priorité aux modes de déplacement doux.

Surfaces

La surface à aménager couvre un total de 11 302 m². Elle comprend toute la longueur de la rue Edouard-Rod depuis son intersection avec la route des Franchises jusqu’à sa connexion à la route de Meyrin. Le tronçon de la rue Soubeyran, entre son intersection avec l’avenue Ernest-Pictet, jusqu’à la hauteur du futur parc public du triangle du PLQ de Soret-Rod-Soubeyran, est aussi compris dans le périmètre à aménager.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

La présente demande de crédit répond pleinement aux critères du développement durable et aux objectifs de la stratégie climat de la Ville de Genève. Elle traite dans le concept architectural proposé les thématiques des axes 3 – mobilité, 4 – aménagement du territoire et 6 – biodiversité et milieux naturels.

Et dans une approche environnementale, elle développe les paradigmes de gestion des eaux pluviales, d’éclairage public, de végétalisation des espaces (plantations et mise en œuvre de revêtements perméables) et enfin de valorisation des matériaux.

La plantation de nouveaux arbres augmentera la canopée. L’aménagement en faveur de la sécurité et du confort des déplacements pour les piétons et les cyclistes encourage la marche à pied et le vélo et contribue à augmenter la part modale de la mobilité active au détriment du transport individuel motorisé (TIM) et à réduire l’émission de gaz à effet de serre (GES). La création d’espaces publics connectés et de qualité offre un cadre de vie convivial au sein des quartiers avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitant-e-s.

Les cessions gratuites au domaine public rendues disponibles grâce à la construction des divers PLQ seront exploitées pour redéfinir le gabarit routier afin de créer des trottoirs élargis, planter de nouveaux arbres et assurer un trafic routier apaisé et sécurisé en faveur de la mobilité active (douce).

Ainsi, les objectifs 2 et 4 de la feuille de route du DACM sont traités dans le cadre de cette demande.

Objectif-2 Aménager de façon à lutter contre les îlots de chaleur et l’effondrement de la biodiversité: de nouvelles plantations sont prévues avec un système de gestion des eaux de surface au profit du sol naturel et des arbres pour créer des espaces rafraîchis et conviviaux. La couverture de la canopée au sol sera ainsi augmentée et la création de nouveaux espaces perméables au détriment de revêtement imperméable préservera la biodiversité.

Objectif-4 Développer la mobilité douce dans une ville de courtes distances: la rue Edouard-Rod déjà en zone 30 km/h pourra être étudiée dans un régime de zone plus apaisée pour réduire le bruit et la pollution. Son réaménagement favorisera, entre autres, la mise en réseau des équipements scolaires (Liotard, Vieusseux et Edmond-Vaucher) et des parcs publics (Franchises, Soubeyran en chantier et du futur parc de Bourgogne).

Estimation des coûts

	Montant
A Estimation des coûts	
Honoraires ingénieur-e civil-e	140 000
Honoraires architecte paysagiste	270 000
Honoraires ingénieur-e mobilité	40 000
Honoraires autres ingénieur-e-s	69 800
Honoraires (géomètre, sondage, relevés, etc.)	25 000
Honoraires autres prestations (émoluments DD, expert jury, taxes...)	40 000
Information publique et communication	25 000
Divers et imprévus	<u>30 490</u>
I Coût total du projet (HT)	640 290
B Calcul des frais financiers	
I Coût total du projet (HT)	<u>640 290</u>
TVA (8,1%)	51 900
II Coût total de l’investissement (TTC)	<u>692 200</u>
III Total du crédit demandé (TTC) arrondi à	692 200

Délai de réalisation

Les études débiteront rapidement après le vote du crédit, soit après sa validation par le Service des affaires communales (2024), et leur finalisation est prévue pour 2025.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 102.094.03 du 19^e PFI 2024-2035, en page 55, pour un montant de 700 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

Budget de fonctionnement

Le développement des études permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cet objet sur le budget de fonctionnement. Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cette délibération; elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

Charges financières annuelles

Si l'étude est suivie d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (valeur 2023) et les temps et coûts horaires actuels des mandataires nécessaires à la conduite de ce projet. Aucune hausse des prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les autorisations de construire et les arrêtés de circulation nécessaires seront déposés selon le besoin et en fonction de l'avancement des projets.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situent les projets de la présente demande de crédit feront partie du domaine public de la Ville de Genève.

Information publique

En fonction des phases d'études, une information publique sera organisée pour les riverain-e-s et diffusée via nos canaux de diffusion habituels tels que le

magazine communal, le site internet de Ville de Genève et des flyers de communication distribués en porte-à-porte. Une séance publique sera organisée pour présenter le projet aux riverain-e-s et obtenir leur validation du projet.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]			
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]			
Objet: Etudes pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran			
A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS (francs)			
	Montant	%	
Honoraires ingénieur-e civil	140 000	20%	
Honoraires architecte paysagiste	270 000	39%	
Honoraires ingénieur-e mobilité	40 000	6%	
Honoraires autres ingénieur-e-s	69 800	10%	
Honoraires (géomètre, sondage, relevés, etc)	25 000	4%	
Honoraires autres prestations (émoluments DD, expert jury, taxes...)	40 000	6%	
Information publique et communication	25 000	4%	
Divers et imprévus	30 490	4%	
TVA (8,1%)	51 900	7%	
Coût total du projet TTC arrondi à	692 200	100%	
B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024	100 000		100 000
2025	450 000		450 000
2026	142 200		142 200
			0
Totaux	692 200	0	692 200

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)		
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit		
Service bénéficiaire concerné: AGCM		
CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	A définir ultérieurement	
REVENUS		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
Total des nouveaux revenus induits	A définir ultérieurement	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	A définir ultérieurement	

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(Etudes pour le réaménagement des espaces publics
des rues Edouard-Rod et Soubeyran)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 692 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.